

sait que, advenant son décès, les assurances que va recevoir sa famille, seront suffisantes pour lui permettre de pourvoir aux nécessités de l'existence.

Le chef de famille dévoué qui s'est déjà trouvé en présence de la mort et qui comprend mieux que personne alors comme la vie est incertaine, ne voudra plus sans doute courir de risques et arrangera ses affaires de manière à prendre et à maintenir en force assez d'assurances pour que sa famille puisse être à l'abri de la misère après sa mort. On est certainement blâmable en tous points lorsqu'on néglige d'assurer sa vie dans toute la mesure du possible, dans l'intérêt des siens, parceque le moindre délai peut être fatal. Il peut se faire qu'il soit trop tard pour vous assurer, ou qu'on ne puisse s'assurer lorsqu'on se détermine à le faire.

Il peut se faire aussi que vous deveniez impotent, et qu'alors vous n'ayiez rien autre chose, pour remplacer dans une certaine mesure, un travail que vous ne pouvez plus faire, que l'assurance que vous avez su prendre sur votre vie.



SI J'EN AVAIS ENCORE L'AVANTAGE !

J'avais une conversation aujourd'hui même avec un concitoyen qui était autrefois un des principaux hommes d'affaires de Québec, et qui est maintenant à la recherche d'une position. Il a joui de prospérité autrefois, mais comme il était trop bon, ou d'une générosité excessive; comme il avait pour ainsi dire le défaut de cette qualité, il ne refusait absolument rien à sa famille de ce qui pouvait contribuer à son confort et à son bonheur; il ne savait pas refuser aux prétendus amis qui avaient recours à son assistance, et il se montrait toujours plus que libéral envers tous ceux qui étaient dignes de l'aumône. Il avait alors, ou plutôt paraissait avoir de nombreux amis, et personne n'aurait jamais pu soupçonner même un instant qu'il lui arriverait un jour d'être dans l'obligation de gagner misérablement l'existence de ses chers enfants. Comptant alors que la fortune ne lui ferait jamais défaut et que l'avenir serait toujours pour lui tout